

NOTE D'INFORMATION N°2023/19

Objet

Destinataires

EVOLUTION DU PORT DU MASQUE ET DES CONDITIONS DE DEPISTAGE COVID-19

Tous les personnels

Avec la diminution de l'épidémie de Covid-19 et la fin de l'épidémie de grippe saisonnière, nous entrons dans une période « drapeau vert ». Sur la base des avis du CPias BFC sur le port du masque (07/03/2023) et des sociétés savantes SFAR, SPILF, SF2H sur le diagnostic Covid-19 par PCR (28/02/2023), et de l'avis sur les modalités de port du masque et des modalités de dépistage Covid-19 de la CLIAS du 31/03/2023, il est décidé :

- De suspendre le port systématique du masque chirurgical pour les soignants et autres personnels hospitaliers, les visiteurs, les patients/ résidents.
- De limiter le dépistage Covid-19.

1-Le masque chirurgical reste indiqué dans :

| The masque child glear restermanque dans : | |
|---|---|
| L'hygiène respiratoire | Pour tout soignant, visiteur, patient/ résident hors de sa chambre : |
| | • présentant des signes d'infection respiratoire ou ORL ; |
| | • sujet contact avéré Covid-19 |
| | L'hôpital déconseille les visites aux visiteurs malades / contacts Covid-19, sauf cas particulier |
| | sur indication médicale, et leur fournit alors des masques. |
| Les précautions | Pour tout risque de projection d'un liquide biologique + lunettes de protection. |
| standards | Geste à risque d'aérosolisation : masque FFP2 + lunettes de protection. |
| Les précautions complémentaires gouttelettes, dont les clusters | |
| L'isolement protecteur | |
| Pour certains gestes aseptiques, selon le protocole | |
| | |

IMPORTANT: on conserve la désinfection des mains au gel hydro-alcoolique, l'aération des locaux, le rappel vaccinal contre la Covid-19 pour les personnes à risque et les personnels soignants.

2- Le dépistage Covid-19 est limité aux cas suivants:

| Patient/ résident | PCR Covid-19 NON urgente. |
|---------------------|---|
| symptomatique ou | Dans l'attente du résultat : chambre seule + respect des précautions Covid-19. |
| suspect de Covid-19 | Il est possible d'utiliser un test antigénique (TAG) qui doit être nécessairement confirmé |
| | par PCR s'il est positif. |
| | Des TAG sont disponibles dans chaque unité de soin, vérifier les dates de péremption avant |
| | utilisation. A commander auprès de la pharmacie |
| Patient/ résident | • Hospitalisation de jour ou en service : si le patient/ résident est contact avéré Covid-19, |
| asymptomatique | faire une PCR Covid-19 NON urgente entre J2 et J4 du dernier contact. |
| | Dans l'attente du résultat, chambre seule + respect des précautions Covid-19. |
| | • Pour un transfert entre services ou en structure d'aval : PCR Covid-19 NON urgente si |
| | cluster dans le service d'amont. |
| | • En cas de cluster : dépistages en concertation avec l'Equipe opérationnelle d'hygiène hospitalière. |

La durée des précautions Covid-19 est de :

- 10 jours chez le sujet asymptomatique →aucun délai avant transfert
- 14 jours chez le sujet symptomatique non immunodéprimé, sans forme grave →délai de 7 jours avant transfert
- 24 jours chez le patient immunodéprimé →délai avant transfert de 9 jours

Pour toute question contacter l'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière.

La Directrice,
Ségolène LAMOTTE.

CENTRE HOSPITALIER BELNAY

627 avenue Henri et Suzanne Vitrier BP97 - 71700 TOURNUS